BURKINA FASO
Région de l'Est
(219,719 PDI, Source SP/CONASUR 31/03/2023)

Rapport mensuel Monitoring de Protection Mai – 2023

4,699 Personnes en déplacements ; 70% d'augmentation par rapport au moins précédent (**2,750**)	22 Incidents enregistrés avec 57 victimes ; 15 % d'augmentation par rapport au mois précédent (**19** incidents)
07 cas de protection pris en charge	03 cas référés.

Séance de focus group lors de l'évaluation rapide de protection à Bogandé

I. Résumé

La situation sécuritaire de la région est marquée par un accroissement continue des incidents au cours de la période sous rapport. Cette augmentation accrue des incidents expose davantage les populations aux multiples violations de droits et risques de protection. De ce fait, le dispositif de monitoring mis en place à travers les moniteurs, les comités de protection, les points focaux et les volontaires de l'OSC Association des Enfants et Jeunes Travailleurs du Burkina (AEJTB) a permis de rapporter 22 incidents de protection (contre 19 le mois précédent), ainsi que la signalisation de sept (07) cas de Violences Basées sur le Genre (VBG). Selon la répartition géographique des incidents de protection, la province de la Tapoa est la plus touchée avec huit (08) incidents, suivie du Gourma (06), de la Kompienga (04), la Gnagna (03) et la Komondjari (01). Tous les 22 incidents ont fait l'objet de rapport flash et notes d'informations (confère rapport flash du **N :BF520506-BF_INTERSO_99888-230426235014** au **N :BF520206-BF_INTERSI_298110-23056091408**) qui ont été synchronisés et validés via le serveur Kobo.

Ces incidents sont composés de **sept (07)** groupes, **19** typologies et **46** cas réparties comme suit : **le déni ou restriction forcée de mouvement (**03 déplacement interne forcé et 01 restriction à la liberté de mouvement), **l'atteinte au droit à la vie** (04 assassinats et 02 meurtres), **l'atteinte à l'intégrité physique et ou psychique (**03 coups et blessures,02 menaces), **les Violences Basées sur le Genre** (04 mariage forcé, 01 violence physique, 01 violence psychologique, 01 agression sexuelle**), l'atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne (**05 enlèvement et 01 contrôle irrégulier), **l'atteinte au droit à la propriété (01** extorsions, 01 vol de bétails, 01 destruction de bien immobilier, 01 pillages), **les allégations de violations graves commises à l'encontre des enfants (**présumément**,** 01 attaque contre les écoles ou les hôpitaux,12 enlèvements d'enfants et 01 meurtre et mutilation).

Les présumés auteurs de ces violations seraient les groupes armés non étatiques (GANE), les forces de défense et de sécurité et les membres de la communauté qui ont entraîné **57** victimes directes soient 36 hommes, 08 femmes et 13 garçons âgés de 15 à 18 ans). Du reste, les trois (03) cas de déplacement interne forcé et de restriction à la liberté ont touché **610** ménages composés de 4,450 personnes (595 hommes 973 femmes 1,108 garçons 1,534 filles).

De l'analyse de la situation, la tendance à la hausse des incidents au cours du mois de mai pourrait s'expliquer par le réaménagement en lien avec le mode opératoire des groupes armés. Ce changement de stratégie aurait pour cible les enfants qui sont exposés aux risques d'enlèvement et d'enrôlement par les groupes armés non étatiques (GANE).

Par ailleurs, le contexte a été marqué par le communiqué du gouverneur de la région de l'Est qui prolonge de 90 jours (du lundi 22 mai au samedi 19 Août 2023) le couvre-feu sur toute l'étendue du territoire régional. En effet, cette mesure sécuritaire s'inscrit dans le cadre des opérations de sécurisation menées par les forces de défense et de sécurité (FDS) en cours dans la région.

De l'analyse de la situation de protection, la légère hausse des incidents de protection au cours du mois s'explique par la dégradation de la situation dans la province de la Kompienga dû au fait que les groupes armés sont actifs au regard des cas d'assassinat et d'enlèvement d'enfants dont ils seraient les présumés auteurs.

II. Couverture géographique

15 communes couvertes | 10 comités locaux de Protection | 10 points focaux commmunautaires | 06 moniteurs deProtection | 08 moniteurs volontaires

Au cours du mois, les activités de monitoring ont couvert toutes les cinq (05) provinces de la région de l'Est que sont le Gourma, la Tapoa, la Komondjari, la Gnagna et la Kompienga. Cette couverture géographique a été rendue possible grâce à l'appui des comités locaux de protection, des points focaux et les volontaires de l'OSC (AEJTB). Cependant, sur les 27 communes que compte la région, 15 ont été couvertes en présentiel et à distance à l''instar du mois précédent :

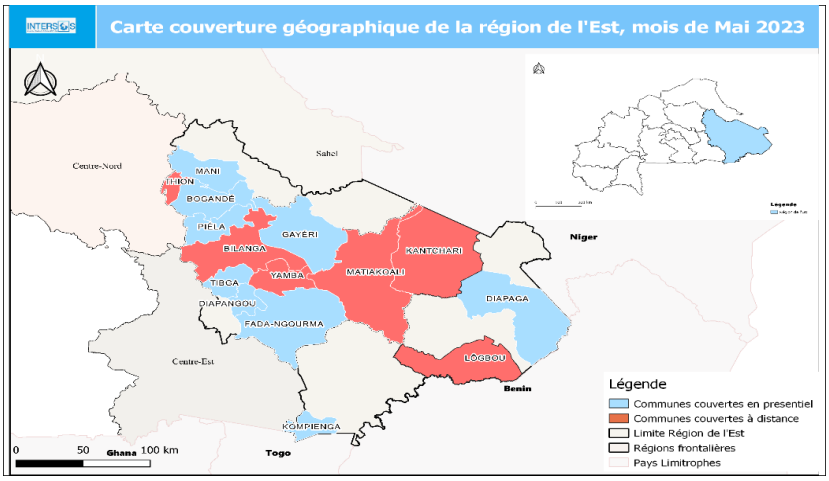

09 communes couvertes en présentiel : les communes de **Fada N'Gourma**, de **Diapangou**, de **Tibga** (dans la province du Gourma), **Bogandé, Manni, Piella** (dans la province de la Gnagna), **Diapaga** (dans la province de la Tapoa), **Gayéri** dans la province de la Komondjari et **Kompienga** (dans la province de la Kompienga).

06 communes couvertes à distance : Les communes de **Yamba, Matiacoali** (dans le Gourma), celles de **Thion, Bilanga** (dans la Gnagna) et de **Kantchari** et **Logbou** (dans la Tapoa)

- **Accessibilité**

Les provinces de la Kompienga, de la Komondjari et de la Tapoa sont toujours inaccessibles par voie terrestre tandis que celle de la Gnagna est difficile d'accès à cause des actions des groupes non étatiques (GANE) et des incidents sécuritaires. En outre, la localité de Matiacoali se retrouve coupée de la ville de Fada N'Gourma suite à la destruction du pont situé sur la route nationale RN4 reliant la ville de Ougarou à celle de Matiacoali.

- **Méthodologie de collecte d'informations**

La méthode de collecte de données utilisée combine à la fois une approche individuelle et une approche communautaire, une approche quantitative et qualitative. L'administration des formulaires dans le cadre des entretiens semi-directifs, permet de collecter des données agrégées à l'échelle des communes puis de les analysées afin de dégager les tendances de la perception des communautés sur les risques de protection auxquels elles sont confrontées. Le questionnaire incident individuel ou communautaire permet également de documenter les incidents de protection rapportés par les communautés et individus enquêtés. Cette collecte s'effectue de façon mensuelle et au cas par cas auprès d'un échantillon composé « d'informateurs clefs » et de « ménages », de survivant(e)s de violations de droits humains, tout en s'appuyant sur un réseau de relais communautaires composé de membres de comités locaux de Protection et de points focaux présents dans les zones d'intervention. Selon la localisation, le dispositif de Monitoring de Protection (Projet 21) en place dans la région de l'Est mobilise également l'organisation de la société civile Association des Enfants et Jeunes

Travailleurs du Burkina Faso (AEJTB). Ceci permet de renforcer la couverture géographique surtout les zones difficiles d'accès où INTERSOS n'est pas présente.
Dans le cadre de la collecte des données, les formulaires ont été administrés auprès de la communauté en vue d'analyser l'environnement de protection. Il s'agit de :

- **22** fiches de rapport flash ont été synchronisées et validées sur Kobo (flash **N :BF520506-BF_INTERSO_99888-230426235014** au flash **N :BF520206-BF_INTERSI_298110-23056091408**) ;
- **46** fiches d'incidents individuels renseignées et validées sur Kobo (**du code incident N63 à 85 selon la numération de INTERSOS**) ;
- **05** fiches d'incidents communautaires renseignées et validées sur Kobo (code incident **N68, 69, 73, 79,85 selon la numération de INTERSOS**). **;**
- **03** fiches de référencement renseignées soient 02 référés à l'ONG ACTED (pour une assistance en Abris) et 01 cas à la direction provinciale de l'Action Humanitaire de de la Tapoa (pour la gestion des cas)
- **21** questionnaires ménages (dans le cadre du Projet 21) **;**
- **21** questionnaires informateurs clefs (dans le cadre du Projet 21)

Au cours du mois, une évaluation rapide de protection a été réalisée dans la ville de Bogandé. En effet, le facteur déclencheur de cette évaluation est la résultante d'un déplacement massif de populations en provenance de la région de Centre-Nord et des localités de la province de la Gnagna vers la ville de Bogandé. En vue d'identifier les besoins urgents et d'analyser les risques de protection auxquels ces populations nouvellement déplacées font face, des formulaires ont été administrées dans le cadre des focus groups et auprès des informateurs clefs. Au total **30** formulaires ont été renseignés soient **10** fiches de collecte de données quantitatives (renseignées auprès des informateurs clefs), **10** fiches de priorisation communautaires de risques, **04** fiches thématiques de protection (focus groups), **04** fiches d'observation (renseignées auprès des informateurs clefs), **02** profile du site (renseignées auprès des informateurs clefs).

Les besoins prioritaires des communautés : A l'issue des entretiens auprès des ménages et informateurs clefs, il est ressorti des besoins prioritaires en lien avec l'alimentation, les Abris, l'emploi, l'eau, la santé, l'éducation, l'eau pour le pâturage, l'hygiène et assainissement et la documentation.

III. Typologie des déplacements identifiés

L'impact de la situation sécuritaire est toujours perceptible au niveau des populations à travers des déplacements forcés. Au cours du mois, sept (07) vagues de déplacement ont été identifiées dans les localités de Diapaga (dans la province de la Tapoa), Bilanga (dans la Gnagna), Fada N'Gourma, Yamba et Diapangou (dans le Gourma). Ces déplacements se sont effectués d'une part, entre les régions (Est et Centre-Est) et d'autre part au sein de la région de l'Est (intra et inter-communes). Les catégories de mouvements rapportés sont de deux (02) types à savoir **un déplacement primaire** (06 vagues de 635 ménages) et un **déplacement secondaire** (01 vague d'un ménage). Au total, on estime à **636** ménages composés de **4,699** personnes, soient 629 hommes 1 015 femmes 1,358 garçons 1,697 filles en déplacement.

Commune, province, région Localité de départ	Commune, province, région Localité d'accueil	Nombre de ménage	Nombre de personnel	Nombre d'homme	Nombre de garçon	Nombre de femme	Nombre de fille	Type de mouvement	Motifs
Diapaga, Tapoa, Est, Kogdangou et Tontolbouli	Diapaga, Tapoa, Est, Diapaga centre	250	1800	300	450	450	600	Primaire	Irruption de GANE suivie d'ultimatum
Bilanga, Gnagna, Est, Secteur 1	Tenkodogo, Boulgou, Centre-Est	30	210	38	50	46	76	Primaire	Irruption de GANE, menace et ultimatum
Fada N'Gourma, Gourma, Est, Koaré (Kpaalenli)	Fada N'Gourma, Gourma, Secteur 6 Nord	19	133	24	35	29	45	Primaire	Irruption de GANE suivie d'assassinats
Bilanga, Gnagna, Est, Kibaré	Bilanga, Gnagna,	150	1180	30	450	200	500	Primaire	Irruption de GANE suivi d'un ultimatum de 72 pour déguerpir
Yamba, Gourma, Est, Nayouri	Fada N'Gourma, Gourma, Secteur 1,2,6,7,8 et 9	180	1320	227	358	277	458	Primaire	Irruption de GANE, coups et blessures et menaces de déguerpir
Yamba, Gourma, Est	Diapangou, Gourma, Est, Koulloungou	07	49	09	13	11	16	Primaire	Irruption de GANE suivie de menaces
Kompienga, Madjori, Est, Koalou	Diapangou, Gourma, Est, Ountandéni	1	7	1	2	2	2	Secondaire	Recherche de condition de vie meilleure
Total		**637**	**4 699**						

- **Analyse spécifique sur les retours**

L'analyse sur la question de retour des PDI est faite sur deux (02) préoccupations qui taraudent leur esprit à savoir le début de la saison pluvieuse et les vacances scolaires. La plupart des PDI étant des agriculteurs, bons nombres de PDI manifestent le souhait de rejoindre leur localité en vue de profiter de l'hivernage. En outre les élèves déplacés internes manifestent leur intention de rejoindre les parents victimes du blocus des axes routiers par les groupes armés. Les localités concernées par ce blocus sont entre autres celles de Gayéri dans la province de la Komondjari, Diapaga dans la Tapoa et Kompienga dans la province de la Kompienga.

Comme alternative aux soucis de retourner dans leur localité, des PDI de la ville de Fada composées d'élèves et de commerçants estimé à 100 personnes ont décidé de suivre le convoi de ravitaillement de la ville de Gayéri le lundi 29 mai 2023.

IV. Incidents de protection

Incidents

22 Incidents

57 victimes

09 Communes touchées : Fada N'Gourma, Yamba, Gayéri, Matiacoali, Diapaga, Bogandé, Logobou, Kantchari, Kompienga.

Localités touchées

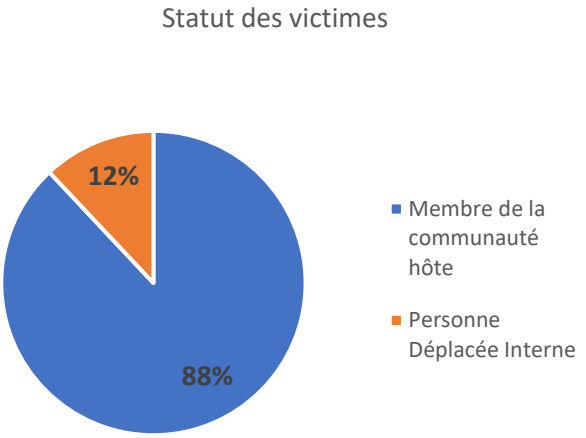

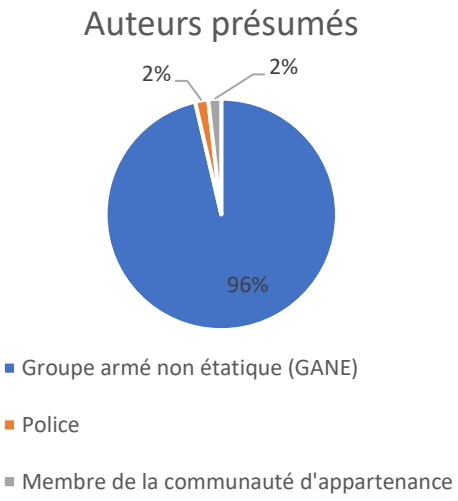

Catégorie de violation	Types de Violation	Nombre
Atteinte au droit à la propriété	Extorsion	1
	Pillage	1
	Destruction de biens immobiliers	1
	Vol	1
Atteinte au droit à la vie	Assassinat	4
	Meurtre	2
Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement (hors enlèvement d'enfants)	5
	Contrôle irrégulier	1

Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures	3
	Menace/Ultimatum	2
Déni ou restriction forcée de mouvement (y compris accès à l'asile)	Déplacement interne forcé en raison de la violence/conflit/insécurité	3
	Restriction de mouvement	1
Allégations de violations graves commises à l'encontre des enfants	Meurtre et mutilation	1
	Enlèvement d'enfants	12
	Attaque contre les écoles et hôpitaux	1
Violences basées sur le genre	Violences physiques	1
	Violence psychologique et émotionnelle	1
	Agression sexuelle	1
	Mariage forcé	4
Total général		46

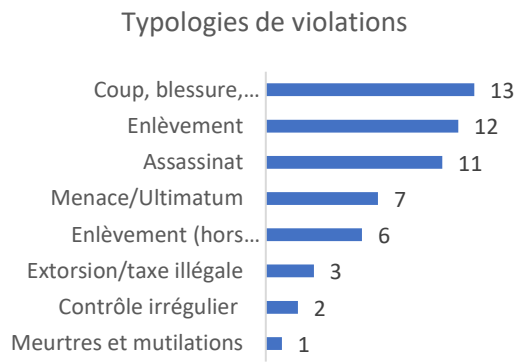

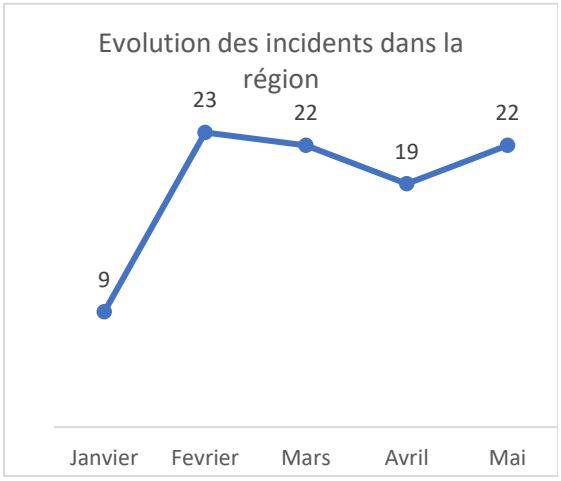

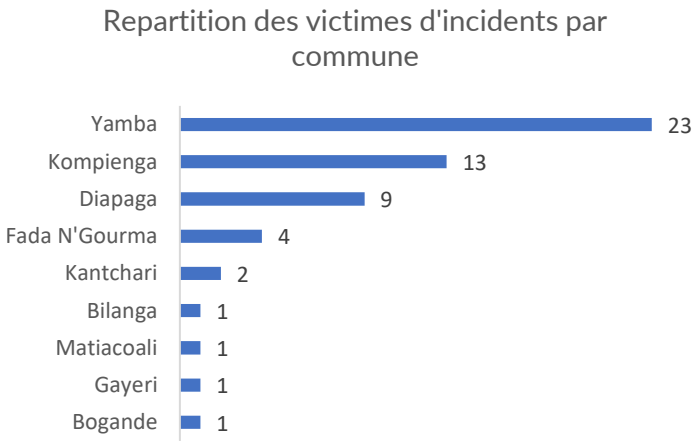

- **Détails sur les incidents**

Le graphique sur l'évolution des incidents de protection couvre la période de janvier à mai. Cette évolution s'est faite de façon spirale à travers l'irrégularité du nombre d'incidents. En effet, au cours du mois de Janvier, un faible nombre d'incidents a été enregistré dans la région de l'Est (09 incidents). Cependant au cours du mois février, le nombre d'incident est passé de 9 à 23 soit une augmentation

de 14 incidents. Pour les mois de mars, avril et mai, le nombre d'incidents enregistré est respectivement 22, 19 et 22. D'où une évolution en dents de scie.
L'analyse tendancielle des incidents de protection courant cette période s'explique par la volatilité de contexte sécuritaire mettant à rude épreuve la situation de protection des populations.
Le dispositif de monitoring mis en place a permis d'alerter quatre (04) incidents sécuritaires et 22 incidents de protection au cours du mois. Les incidents de protection ont touché toutes les 05 provinces ainsi que neuf (09) communes de la région de l'Est à savoir le Gourma (Fada N'Gourma, Matiacoali, Yamba), la Tapoa (Diapaga, Kantchari), Gnagna (Bogandé et Bilanga), la Komondjari (Gayéri) et la Kompienga (Kompienga). Ils sont composés de **sept (07)** groupes de violations à savoir un déni **ou restriction forcée de mouvement**, **une atteinte au droit à la vie**, **une atteinte à l'intégrité physique**, **une atteinte à la liberté et à la sécurité de personne**, **une atteinte au droit à la propriété, les allégations de violations graves aux droits des enfants (MRM) et les Violences Basées sur le Genre (VBG)**
Selon le nombre de victimes par typologies de violations, les coups et blessure ont causé plus grand nombre avec **13** victimes, les enlèvements d'enfants (**12**), les assassinats (**11**), les menaces et ultimatum (**07**), les enlèvements hors enlèvement d'enfants (**06**), les extorsions (**03**), les contrôles irréguliers **(02),** les meurtres et mutilation d'enfants (**01**). Pour les victimes de VBG, le mariage forcé a causé **04** survivantes, les violences physiques **(01**), les violence psychologiques et émotionnelles **(01)** et les agressions sexuelles **(01).**
La communauté hôte représente 88% des victimes et les PDI 12% à travers l'œuvre des présumés auteurs qui seraient les groupes armés (96% des auteurs), les forces de défense et de sécurité (FDS) représentent 2% et les membres de la communauté.2%.

V. Situation par secteur

V.1. Violence basée sur le genre (VBG)

- **Eléments clés**

Les Violences basées sur le Genre (VBG) constituent des problèmes de protection au sein de la communauté. Cependant, de nombreux défis sont à relever en ce qui concerne d'insuffisance liées au manque de dénonciation de certains cas. Cela est dû au fait que la communauté accorde un caractère tabou aux VBG. Malgré leur réticence, quelques cas de VBG ont été enregistrés lors des séances d'écoutes, de causeries et sensibilisations réalisées dans les centres communautaires.
Au cours de ce mois, **sept (07)** cas de VBG ont été signalés dans les communes de Fada N'Gourma et de Tibga. Ces cas enregistrés sont composés de **quatre (04**) typologies de violation tels que **le mariage forcé** (01 cas), **la violence physique** (04 cas), **la violence psychologique** (01 cas) et **l'agression sexuelle** (01 cas). Les présumés auteurs de ces violations seraient les membres de famille et de la communauté.

- **Activités de prévention et de réponse**

En vue de prévenir les Violences Basées sur le Genre (VBG), des actions de prévention ont été entreprises à travers les causeries et les sensibilisations. Sept (07) séances de causeries ont été réalisées dans les localités de Fada N'Gourma (ZAD1, ZAD2 er secteur 2), Tibga, Matiacoali, Diapangou (village de Bolotou) et ont touché **291** personnes soient **231** femmes (217 PDI et 14 populations hôtes) dont leur âge varie entre 19 et 70 ans, **60** hommes (56 PDI et 04) dont leur âge varie entre 21 et 73 ans.
Les sensibilisations sur les Exploitations et Abus Sexuels ont été réalisées à Fada N'Gourma (Niendouga et ZAD1), Diapangou (village de Tilonti) et ont concerné **80** personnes soient **67** femmes (64 PDI et 03 hôtes) dont leur âge est compris entre 18 et 51 ans, 13 hommes PDI dont leur âge est compris entre 23 et 60 ans.

V.2. Protection de l'enfance

- **Eléments clés**

La crise sécuritaire continue d'entraîner des répercussions directes ou indirectes sur la situation des enfants en termes de protection. Les incidents de protection auxquels les enfants sont victimes en sont une parfaite illustration. En effet, les enfants sont exposés à d'énormes risques tels que les abus et exploitations, les pires formes de travail, la mendicité. Partant de ce constat, les mécanismes de prévention et de réponse sont nécessaires en vue de couvrir les besoins et problèmes de protection des enfants.

Au cours de ce mois, les principaux cas de vulnérabilités identifiées sont celles liées au déplacement forcé, les cas de protection et les allégations de violations graves faites aux droits des enfants (1612). Les déplacements forcés de populations identifiés ont touché **2,373** enfants soient 1358 garçons et 1 015 filles. Pour les allégations violations graves faites au droits des enfants, **un (01)** garçon âgé de 12 ans aurait été blessé par balle dans la localité de Gayéri dans la province de la Komondjari. En outre, **12** garçons âgés de 10 à 15 ans auraient été victimes d'enlèvement par les groupes armés dans la commune de Kompienga. Quant aux cas de protection identifiés, ce sont trois (03) filles âgées de 11 à 12 ans malades identifiées à Diapaga dans province de la Tapoa, quatre (04) filles et deux (02) garçons ont également été identifiées à Bogandé dans la province de la Gnagna et qui sont déscolarisés suite à la situation sécuritaire par manque de moyens financiers des parents.

- **Activités de prévention et de réponse**

V.3. Etat de droit

L'environnement de protection est toujours préoccupant dans la région de l'Est malgré les opérations de sécurisation en cours. Sur le plan humanitaire, certaines localités sont une enclave du fait de la présence régulière des groupes armés sur les grands axes routiers, notamment les provinces de la Tapoa, de la Kompienga et de la Komondjari limitant ainsi les actions humanitaires au profit des personnes vulnérables qui y sont bloquées. En ce qui concernent les services sociaux de base tels que les mairies, les écoles, les centres de santé, dans plusieurs localités sont affectés par la situation sécuritaire. Ainsi, les populations vivent dans une situation de besoins fondamentaux dans les zones à fort défis sécuritaire. Cependant certains centres de santé arrivent à fournir un service minimum aux populations.

Comme activités de prévention, quatre (04) séances de sensibilisation sur les droits humains ont été réalisées dans les localités de Fada N'Gourma, de Diapangou dans la province du Gourma, de Bogandé dans la Gnagna, de Diapaga dans la Tapoa, et de Gayéri dans la Komondjari. **101** personnes âgés de 18 à 59 ans soient **81 PDI** (47 hommes 34 femmes) et **21 populations hôtes** (13 hommes 07 femmes) ont été touchées. Au cours de chacune de ces activités les points abordés étaient en lien avec la documentation civile et les informations relatives sur la présence des services en charge des actes d'état civil.

Une émission radio sur les droits humains a été réalisée avec la contribution de la Direction Régionale en Charge des Droits Humains de la Région de l'Est à travers son représentant. Les points abordés au cours de l'émission étaient entre autres les principaux droits fondamentaux de l'Homme, les instruments juridiques nationaux et internationaux qui encadrent les droits humains, les instances juridiques fonctionnelles et les mécanismes d'accès à ces services.

V.4. Personnes ayant des besoins spécifiques

- **Eléments clés**

La crise humanitaire que traverse la région de l'Est continue de créer des situations de vulnérabilité à travers des déplacements forcés, et d'autres violations de droits auxquelles les populations sont confrontées. Malgré l'intervention de multiples acteurs de réponse à cette situation, de nombreuses personnes présentent toujours des besoins énormes. Pendant les activités de monitoring, une attention particulière est accordée à ces personnes ayant des besoins spécifiques (PBS) en vue de leur apporter une assistance ponctuelle. Leur identification se fait selon des critères de vulnérabilité bien définis. Au cours du mois, **180** PBS toutes des PDI et composées de **16** hommes **138** femmes **12** garçons **14** filles ont été identifiées pendant les activités de monitoring, dont **108** lors de l'évaluation rapide de protection à Bogandé dans la province de la Gnagna. A l'issu des entretiens auprès des ménages et informateurs clefs, **27 PBS** ont été identifiées en plus dans la localité de Bogandé (dans la province de la Gnagna), **17 PBS** à Diapangou (dans la province du Gourma), **12 PBS** à Diapaga (dans la Tapoa) et **16 PBS** à Fada N'Gourma. La nature de vulnérabilité observée sont entre autres les femmes cheffes de ménages sans revenus avec à leur charge des enfants, les femmes enceintes sans revenus, les enfants déscolarisés ou à risque de déscolarisation, les orphelins, les hommes chefs de ménages ayant à leur charge plus de 10 personnes.

Du reste, les cas individuels de protection relatifs aux victimes de violation de droits, au nombre de sept (07), ont été identifiés dans les localités de Gayéri (04) et de Fada N'Gourma (03).

- **Activités de prévention et de réponse**

Au cours du mois de mai, les sept (07) cas de protection identifiés ont tous bénéficié d'une assistance ponctuelle en cash avec un montant de **35,000 CFA** chacun.

V.5. Cohésion sociale

- **Eléments clés**

La persistance des incidents dans les cinq (05) provinces de la région de l'Est met à rude épreuve la cohésion sociale. En effet, les déplacements forcés de populations créent une forte concentration de populations dans les périphéries des villes jugées peu stables. Ainsi, les ressources naturelles et les services publics sont de plus en plus insuffisants du fait de la croissance démographique. Ce qui occasionne souvent des tensions autour des points d'eau.

A l'issu des entretiens accordés aux ménages et informateurs clefs dans le cadre du monitoring de protection Projet 21, quelques typologies de tensions ont été citées comme étant récurrentes dans la communauté. Ces tensions se résument au logement, terre et biens (25%), les tensions intercommunautaires qui (25%), les tensions liées à la méfiance de la communauté (19%), les tensions autour des ressources naturelles (13%), la pression sur les services sociaux de base (13%) et les tensions liées au manque d'opportunité (5%).

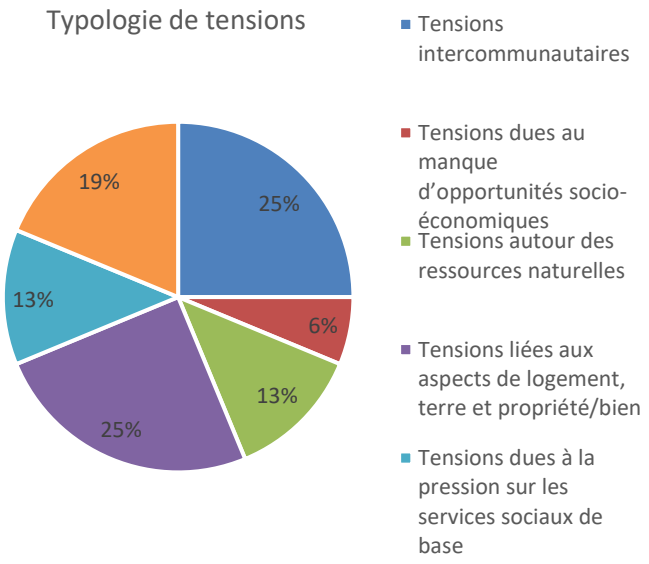

Comme illustration, le 09 mai 2023 une altercation a opposé deux (02) communautés autours d'un point d'eau

dans la localité de Tambiga (secteur6 de) situé dans la commune de Bogandé. Cette tension a causé la perte en vie humaine d'un homme et un autre blessé.

Activités de prévention et de réponse

Des séances de sensibilisation sur la coexistence pacifique ont été réalisées au cours du mois. Ainsi, quatre (04) séances de sensibilisations ont permis de toucher **113** personnes ayant un âge compris entre 18 et 59 ans, soient **78 PDI** (43 hommes 35 femmes) et **35 populations hôtes** (14 hommes 21 population hôtes.
Ces activités se sont déroulées dans les localités de Fada N'Gourma, de Diapangou dans la province du Gourma, de Bogandé dans la Gnagna, de Diapaga dans la Tapoa, de Gayéri dans la Komondjari. Les discussions ont porté autour des points suivants : la cohabitation entre les PDI et les populations, les échanges sur les conflits fonciers entre PDI et population hôte.
Du reste, dans l'optique de toucher le maximum de personnes à travers des messages clefs délivrés sur la cohésion sociale, une émission radiophonique (en langue gulmacema) a été réalisée avec le concours de la radio « Tin Tua ». La réussite de l'émission radio a été rendue possible grâce à la collaboration de la Direction Provinciale en charge de la culture du Gourma. Le thème abordé est relatif aux mécanismes endogènes utilisés pour consolider le vivre ensemble.

V.6. Logement, terre et biens (LTB)

- **Eléments clés**

Depuis le début de la crise dans la région de l'Est, la plupart des personnes déplacées internes (PDI) ont été acceptées dans les familles d'accueil. Mais avec l'augmentation du nombre de PDI, les ménages hôtes peinent à accueillir toutes les personnes en déplacement. De ce fait, l'accès au logement devient une préoccupation majeure pour bons nombres de PDI dans les sites.
Lors de l'évaluation rapide de protection réalisée à Bogandé dans la province de la Gnagna au cours du mois, sur les 346 ménages PDI dénombrés par la direction provinciale en charge de l'Action Humanitaire de la Gnagna, environ 100 ménages identifiés ont besoin de logement. En outre, à Gayéri on estime à 20 ménages qui dorment dans les lieux publics notamment les écoles et les magasins.

V.7. Protection à base communautaire

Au cours du mois, 10 points focaux de protection, 10 comités locaux de protection et huit (08) volontaires de l'OSC AEJTB ont été mis à contribution dans le cadre du monitoring à base communautaire. Lors des activités réalisées, ces acteurs communautaires (points focaux de protection et comités locaux de protection) ont été fortement impliqués dans la collecte des données dans le cadre du monitoring de protection P21 notamment l'identification des personnes à besoins spécifiques (PBS) et la triangulation des informations. Aussi ils ont participé à la mobilisation des communautés dans le cadre des séances de sensibilisations et animations psychosociales.
En outre, une séance de briefing a été réalisée au profit des volontaires des OSC en vue de s'approprier des outils de collecte des données dans le cadre du monitoring Projet 21. Cette activité a connu la participation de huit (08) volontaires dont une (01) femme.

Partage d'informations et coordination

- **Acteurs humanitaires**

En ce qui concerne le partage d'information et de coordination avec les acteurs humanitaires, au cours de ce mois, INTERSOS a participé aux réunions de coordination et renforcement de capacités avec les acteurs humanitaires selon le calendrier suivants :

- **Le jeudi 05 mai 2023 à la salle de rencontre de la Direction Régionale en charge de l'Action Humanitaire de l'Est :** Participation à la rencontre cluster Protection à travers une communication présentée sur le monitoring de protection ;
- **Le jeudi 11 mai 2023 à la salle de rencontre Mariam Duari à Fada N'Gourma** ; Participation à la formation sur la coordination civilo-militaire, organisée par OCHA ;
- **Du mardi 09 au jeudi 11 mai 2023 à la salle de rencontre de la Direction Régionale en charge de l'Action Humanitaire de l'Es**t : Participation à trois (03) jours de renforcement des capacités sur les VBG et les PSEA, organisée par le UNHCR ;
- **Le mardi 16 mai 2023 à Fada N'Gourma** ; Participation à une rencontre en ligne sur le processus de validation des données du Projet 21, leur concordance avec les rapports narratifs, également une rencontre sur les réalisations de INTERSOS et les partenaires des OSC au cours du premier trimestre. Toutes ces rencontres se sont tenues avec le UNHCR.
- **Le jeudi 25 mai 2023 dans la salle de rencontre de INTERSOS** : Réalisation d'une séance de travail sur les outils de collecte des données organisé par le gestionnaire des bases de données au profit des volontaires des OSC

VI. Recommandations

Province	Localité	Objet	Destinataire	Niveau de mise en œuvre	Commentaires
Gnagna	Bogandé	Apporter une assistance en vivre au profit des 346 ménages soient 3 952 PDI nouvellement installées à Bogandé	PAM, direction provinciale de l'Action Humanitaire de la Gnagna	Continuer le plaidoyer	Il s'agit des ménages identifiés lors de l'évaluation rapide de protection
Gnagna	Bogandé	Assister en Abris au profit de 100 ménages PDI	Cluster Abris/ ACTED	Continuer le plaidoyer	Ces ménages sont nouvellement installés à Bogandé en provenance pour la plupart de la région du Centre-Nord
Gnagna	Bogandé	Assister au moins 200 ménages en AME	UNHCR	Continuer le plaidoyer	Ces ménages ont été identifiés lors de l'évaluation rapide de Protection à Bogandé
Gnagna	Bogandé	Assister en cash au profit de 100 femmes PDI vulnérables	INTERSOS/ HCR/ Autres acteurs humanitaires	En cours	Ces PBS en majorité des femmes ont été identifiées lors de la mission d'évaluation rapide de protection réalisée à Bogandé
Gourma	Fada N'Gourma	Orienter au moins 100 ménages PDI pour dénombrement	Direction provinciale en charge de l'Action Humanitaire de l'Est	En cours	Les 100 ménages ont été identifié dans la localité de à Niendouga.
Gnagna	Bogandé	Assister en Abris et AME au profit des PDI de la localité de Bogandé	Cluster Abris/AME	Poursuivre le plaidoyer	Au moins 150 ménages en déplacement suite aux menaces de ultimatums des GANE sont concernés par ces besoins en Abris et AME
Gourma	Fada N'Gourma	Assister en Abris AME au profit de 180 ménages PDI de la localité de Yamba	Cluster Abris/ AME	Poursuivre le plaidoyer	Au moins 180 ménages en déplacement suite aux menaces de ultimatums des GANE dans la localité de Yamba sont concernés par ces besoins en Abris et AME

VIII. Tableaux croisés dynamiques

#Nombre de violations par commune

	Bogande	Diapaga	Fada [illegible]	Gayeri	Kantchari	Kompienga	Matiacoali	Yamba	Bilanga	Total
Atteinte au droit à la vie	0	0	4	0	0	0	0	7	0	11
Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	1	7	0	0	0	0	0	12	0	20
Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	0	1	0	0	1	3	0	2	0	7
Atteinte au droit à la propriété	0	0	0	0	0	2	0	1	0	3
Violences basées sur le genre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Allégations de violations graves commises à l'encontre d'enfants (MRM)	0	0	0	1	0	12	0	0	0	13
Déplacement forcé de la population	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2
Atteinte au droit au logement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attaque contre des écoles, des hôpitaux, des lieux de culte, et autres édifices d'utilité publique	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1

Pillage, Incendie ou destruction volontaire de village, ville ou site de déplacés/réfugiés	0	1	0	0	0	0	1	0	0	2
Total	**1**	**9**	**4**	**1**	**2**	**17**	**1**	**23**	**1**	**59**

#Pourcentage violations

	Atteinte au droit à la vie	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Atteinte au droit à la propriété	Allégations de violations graves commises à l'encontre d'enfants	Déplacement forcé de la population (menaces, attaques, privation grave de droits et libertés, absence d' une force	Attaque contre des écoles, des hôpitaux, des lieux de culte, et autres édifices d' utilité publique	Pillage, Incendie ou destruction volontaire de village, ville ou site de déplacés/réfugiés
Bogandé	0%	5%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Diapaga	0%	35%	14%	0%	0%	0%	0%	50%
Fada								
N'Gourma	36%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Gayeri	0%	0%	0%	0%	8%	0%	0%	0%
Kantchari	0%	0%	14%	0%	0%	0%	100%	0%
Kompienga	0%	0%	43%	67%	92%	0%	0%	0%
Matiacoali	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	50%
Yamba	64%	60%	29%	33%	0%	50%	0%	0%
Bilanga	0%	0%	0%	0%	0%	50%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

#Pourcentage des présumés auteurs

	Groupe armé non étatique (GANE)	**Membre de la communauté**	**Police**	**Total**
Bogandé	0%	2%	0%	2%
Diapaga	15%	0%	2%	16%
Fada				
N'Gourma	7%	0%	0%	7%
Gayeri	2%	0%	0%	2%
Kantchari	4%	0%	0%	4%
Kompienga	24%	0%	0%	24%
Matiacoali	2%	0%	0%	2%
Yamba	42%	0%	0%	42%
Bilanga	2%	0%	0%	2%
Total	**96%**	**2%**	**2%**	**100%**

#Nombre de présumés auteurs

	Groupe armé non étatique (GANE)	**Membre de la communauté**	**Police**	**Total**
Bogandé	**0**	**1**	**0**	**1**
Diapaga	**8**	**0**	**1**	**9**
Fada				
N'Gourma	**4**	**0**	**0**	**4**
Gayeri	**1**	**0**	**0**	**1**
Kantchari	**2**	**0**	**0**	**2**
Kompienga	**13**	**0**	**0**	**13**
Matiacoali	**1**	**0**	**0**	**1**
Yamba	**23**	**0**	**0**	**23**
Bilanga	**1**	**0**	**0**	**1**
Total	**53**	**1**	**1**	**55**